



Conditions de location - « COSSE »

(en attente de publication du décret)

1/ Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence):

Pour le « Cosse » intermédiaire, il s'agit des plafonds de ressources « intermédiaires » :

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2017, les plafonds annuels de ressources sont :

Plafonds de ressources Duflot/Pinel métropole

	Zones	
	B1	B2
Personne seule	30 260 €	27 234 €
Couple	40 410 €	36 368 €
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	48 596 €	43 737 €
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	58 666 €	52 800 €
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charges	69 014 €	62 113 €
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charges	77 778 €	70 000 €
Majoration par personne à charge à partir de la cinquième	8 677 €	7 808 €



Pour le « Cosse » social, il s'agit des plafonds de ressources PLUS 2017 :
(en attente de publication du décret)

Catégorie de ménages	Autres régions
Une personne seule	20 123 €
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	26 872 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	32 316 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charges	39 013 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	45 895 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	51 723 €
Personne supplémentaire	+ 5 769 €



Pour le « Cosse » très social, il s'agit des plafonds de ressources PLAI 2017 :
(en attente de publication du décret)

Catégorie de ménages	Autres régions
Une personne seule	11 067 €
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	16 125 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	19 390 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charges	21 575 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	25 243 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	28 448 €
Personne supplémentaire	+ 3 173 €



2/ Plafonds de loyers (en euros par m² par mois) :

(en attente de publication du décret)

Pour le « Cosse » intermédiaire, il s'agit des plafonds suivants :

	Zone B1	Zone B2	
Loyer intermédiaire	9,5	B2+ Communes tendues * 8	Autres communes Non autorisé

* Aléria, Corte, Ghisonaccia, Oletta, Solaro, Prunelli-di-Fium'Orbu, San-Nicolao, Sisco, Ventiseri.

Pour le « Cosse » social et très social, les plafonds sont les suivants :

	Zone B1	Zone B2
Loyer social	7,8	7,49
Loyer très social	6,07	5,82

En cas de modulation locale,

- Soit les plafonds locaux sont inférieurs aux plafonds nationaux :
=> Ils continuent de s'appliquer en l'état tant que de nouveaux plafonds ne sont pas fixés.
- Soit les plafonds locaux sont supérieurs aux plafonds nationaux :
=> Les plafonds nationaux s'appliquent dans l'attente de la fixation de nouveaux plafonds locaux, le cas échéant.